

[PRESSE – Compte rendu ]

## Conseil communautaire du 31 mars 2021

### **LES BUDGETS DE LA CCAM VOTÉS SANS AUGMENTATION DES TAXES LOCALES**

La Communauté de Communes Adour Madiran a réuni ses 99 délégués communautaires le mercredi 31 mars 2021 à 18 heures 30 au Centre d'Actions Culturelles de MAUBOURGUET. Ce second conseil de l'année 2021 a été retransmis en direct sur la chaîne YouTube de la collectivité afin d'assurer la transparence de la vie politique dans un contexte de couvre-feu à 19h.

Parmi les points à l'ordre du jour, le vote du budget a pris forcément une place prépondérante. Ce rendez-vous important dans la vie de la communauté de communes a eu lieu 4 semaines après le débat d'orientation budgétaire (DOB) qui s'est tenu le 25 février et qui a donné la possibilité aux élus de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité.

### **LA MÉTHODE**

Le conseil communautaire du 31 mars, principalement consacré aux votes des budgets, est le fruit du travail réalisé par les services et la commission Finances depuis plusieurs semaines. Deux commissions Finances, un Débat d'Orientation Budgétaire et des permanences assurées par le service comptabilité ont permis aux élus de bénéficier de toutes les précisions nécessaires avant de voter, le mercredi 31 mars, les budgets.

### **VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS**

La communauté de communes dispose de 11 budgets annexes et d'un budget principal. Au total, 12 budgets liés aux compétences de la communauté de communes.

Après le vote à l'unanimité des affectations de résultats, Frédéric RÉ, Président de la communauté de communes a présenté l'ensemble des budgets, approuvés à la majorité des voix (unanimité, excepté, 1 qui a reçu une abstention).

Les élus ont construit un budget 2021 en tenant compte des incertitudes sanitaires qui imposent à la CCAM d'appréhender les recettes avec prudence. Néanmoins, c'est un budget offensif qui verra la relance de l'intégralité des dépenses (investissement voirie communautaire, soutien aux communes grâce notamment aux fonds de concours, entretien et rénovation du patrimoine communautaire...)

Le budget principal s'élève à 12 641 413,12 € en fonctionnement et 3 952 506,64 en investissement.

Il convient de retenir, en termes de fiscalité, qu'il n'y aura pas d'augmentation d'impôts - ni pour les habitants, ni pour les entreprises. Les taux de taxes foncières (propriétés bâties et non bâties) et des Cotisations Foncières des Entreprises restent inchangés. « Il n'y aucune raison d'augmenter les taux, qui plus est dans un contexte sanitaire et économique aussi compliqué qu'aujourd'hui ».

#### **Les Zones d'activités :**

Très dynamiques, les zones d'activités de la CCAM sont attractives et plusieurs porteurs de projets sont en cours de concrétiser l'achat de terrains pour des projets de création ou de développement, et ce malgré la crise sanitaire. La présentation des 5 budgets correspondants aux 5 zones d'activités a permis d'effectuer un état des lieux et de mesurer la dynamique qui touche autant les zones d'Andrest et de Vic-en-Bigorre que celles de Maubourguet et de Rabastens de Bigorre.

Au fur et à mesure des ventes de lots, les budgets des zones rembourseront le budget principal qui avait fait une avance de trésorerie nécessaire aux aménagements des zones et ainsi éviter à la CCAM de recourir à l'emprunt. A terme, 1,8 M d'€ seront remboursés des budgets des zones au budget principal.

#### **Le Budget Ordures Ménagères :**

L'année 2021 a été marquée par une augmentation du coût du service de 8% justifiée par l'augmentation des coûts de fonctionnement, de coûts de traitement et de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes). Le Président caractérise ce budget de complexe car la CCAM maîtrise seulement une partie du coût du service lié à la collecte. En effet, 40 % du coût du service dépend du Syndicat Mixte de Traitement des Déchets (SMTD-65) qui a en charge le transport et le traitement des déchets. Néanmoins, les efforts consentis par les usagers (tri sélectif), l'optimisation des collectes et du transport, permettent d'atténuer les augmentations : « Si de tels efforts n'avaient pas été produits, le budget aurait augmenté non pas de 10, mais de 30% ».

La CCAM poursuit ses efforts et cherche des solutions pour réduire le coût lié à la collecte. Elle expérimentera très prochainement la collecte tous les 15 jours sur 30 communes du territoire.

#### **Mobilité : Transfert de la compétence mobilité / Loi de décembre 2019 – LOM –**

La loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) a pour objectif de couvrir l'ensemble du territoire national par une autorité organisatrice de la mobilité (AOM) locale. Concrètement, il est proposé à la CCAM d'exercer la compétence mobilité - aujourd'hui sous l'égide de la Région - à l'échelle locale et de devenir autorité organisatrice de la mobilité (AOM) sur le territoire Adour Madiran. LA CCAM devait délibérer avant le 31 mars, pour que le transfert de la compétence mobilité prenne, ou non, effet au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Pour porter cette réflexion, un groupe de travail mobilité a été mis en place au sein de la commission « Affaires Sociales ». A l'unanimité, cette commission a proposé aux élus communautaires -après plusieurs réunions de travail- de ne pas approuver le transfert de la compétence. En effet, au vu des délais extrêmement courts pour porter cette réflexion et du manque d'éléments indispensables pour mesurer l'intérêt communautaire et évaluer l'impact financier de cette prise de compétence sur la collectivité, la commission estime que la CCAM n'est pas aujourd'hui en mesure de se positionner favorablement sur le transfert de cette compétence. Au vu des arguments avancés par la commission, les délégués communautaires se sont positionnés à l'unanimité contre le transfert de la compétence « organisation de la mobilité » à la CCAM au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

La région deviendra donc automatiquement l'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) sur le territoire de la communauté de communes dès le 1er juillet 2021

Trois heures et demie après l'ouverture de la séance, le Président a conclu cette séance avec des remerciements adressés aux maires. L'élan de solidarité du bloc communal a permis à la CCAM de faire face au contexte sanitaire en assurant la sécurité des agents, en engageant des actions pour soutenir l'économie locale et en s'investissant – et avec une très grande réactivité- dans la mise en place du centre de dépistage COVID-19 puis d'un centre de vaccination.

Le conseil communautaire du 31 mars est accessible en ligne sur la chaîne Youtube de la CCAM : <https://cutt.ly/ucFiGiU>